



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# PLAN DE PREVENTION ET PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

La loi (n°2013-595) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit dans son rapport annexé que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque école et chaque établissement.

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le harcèlement moral est explicitement reconnu comme un délit (article 222-33-2-2 du code pénal), incrimination autonome en dehors de la sphère professionnelle ou de la vie de couple. Ce délit s'applique au harcèlement entre pairs en milieu scolaire ainsi qu'au cyber-harcèlement qui tend à se développer.

Le harcèlement va à l'encontre des valeurs défendues par l'école : le respect de chacun, l'acceptation des différences, l'apprentissage de la citoyenneté.

La lutte contre le harcèlement s'inscrit dans le projet académique 2020-2023, dans son axe : « le respect de soi et de l'autre, dans le cadre des valeurs de la république ». Les objectifs poursuivis sont : développer le parcours citoyen, lutter contre toute forme de violence et de discrimination, outiller élèves et personnels pour une communication respectueuse, prévenir et lutter contre le harcèlement.

La politique académique pour agir contre le harcèlement et les cyber-violences se réfère à l'approche systémique du climat scolaire propice à la création du lien entre l'éducatif et le pédagogique, à l'amélioration des résultats scolaires et du bien-être des élèves et des professionnels.

La mise en œuvre du plan académique de prévention sera conduite par les référents de la lutte contre le harcèlement entre élèves désignés par Monsieur le Recteur, en articulation avec les différents acteurs académiques qui œuvrent dans le champ du climat scolaire.

## Chiffres de l'année scolaire 2019-2020

✓ Nombre d'appel sur 3020

Du 01/09/2019 au 18/03/2020, il y a eu 163 appels répartis ainsi :

	< =10ans	10 ans < = 15 ans	+ de 15 ans	Inconnu
Tranche d'âge	64	54	11	
				34

	Ecole	Collège	LEGT	LP	Autre ou ne sait pas
Type d'établissement	71	72	10	10	0

	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Terminale	Autre ou ne sait pas
Classe	31	20	15	7	9	4	3	

6

L'an dernier, les élèves du premier degré représentaient 31 % du total des signalements contre 58% pour les collèges, essentiellement concentrés sur la sixième et la cinquième.

Cette année, les signalements du premier degré augmentent jusqu'à représenter 44% des situations de harcèlement et les niveaux d'enseignement 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> correspondent à 71% des cas collège.

✓ Les demandes de formation des personnels sont en augmentation, dans le Val de Marne par exemple on est passé de 60 demandes en 2017-18 à 126 en 2018-19 pour la formation « repérer et prévenir le harcèlement » ouverte aux équipes des établissements.

Au premier semestre 2019-2020, plus de 150 personnes ont été ou étaient en cours de formation dont 30 en formation de formateurs. Les adultes sont donc de plus en plus conscients de ce phénomène et cela d'autant qu'il prend des formes de plus en plus sévères du fait notamment de l'usage des réseaux sociaux.

La lutte contre le décrochage, dont le harcèlement est une des causes, est une des priorités de notre académie. Nous devons travailler au règlement des situations en interne et au maintien des élèves dans leur établissement. Nous projetons de développer massivement la formation au repérage et à la prévention, afin de réduire le temps de réaction et de prise en charge des situations, l'objectif étant de permettre à chaque élève de poursuivre sa scolarité sereinement dans le même établissement.



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE



---

# PLAN DE PREVENTION

## LES MESURES NATIONALES POUR LUTTER CONTRE LE HARCELEMENT DECLINEES DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL

### AIDER LES ECOLES ET LES ETABLISSEMENTS VIA UN RESEAU DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION

2 référents  
Académiques

- ✚ 2 référents académiques traitent et suivent l'ensemble des situations déclarées.

12 référents  
Départementaux

- ✚ En lien avec les référents académiques, les référents départementaux prennent connaissance des situations de harcèlement dans les écoles, collèges et lycées.
- ✚ Ils contactent les responsables légaux des victimes et les chefs d'établissements.

1 RDI par  
département

- ✚ Le Réseau Départemental d'Intervention composé de référents départementaux qui peuvent intervenir en formation ou se déplacer dans les établissements pour aider à la résolution des situations complexes.

### PROPOSER UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE HARCELEMENT CLE EN MAIN AUX ECOLES ET AUX COLLEGES

Mallettes et  
Plaquettes

- ✚ Plaquettes d'information pour les établissements sur les ressources pour la lutte contre le harcèlement

Formation

- ✚ Parcours de formation de formateurs en un an dans l'académie
- ✚ Parcours de formation des référents vie lycéenne pour former des ambassadeurs

Sensibilisation /  
Prévention

- ✚ Plan de prévention violence
- ✚ Ambassadeurs
- ✚ Un évènement de grande ampleur le premier jeudi du mois de novembre : la journée nationale de lutte contre le harcèlement
- ✚ Le prix « Non au Harcèlement »

### MESURER LA QUALITE DU CLIMAT SCOLAIRE EN INCLUANT EXPLICITEMENT LE HARCELEMENT DANS L'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS

ECLS

- ✚ Mise à disposition des Enquêtes Locales de Climat Scolaire à l'ensemble des écoles, collèges et lycées

Intérêt

- ✚ Cette enquête permet de mesurer le taux de victimisation de l'établissement, mais surtout d'engager un travail de l'ensemble de la communauté scolaire pour améliorer le climat scolaire et réduire les violences dont fait partie le harcèlement

## FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS A LA PREVENTION DU HARCELEMENT

Pour tous les personnels

- ✚ Parcours de formation par équipe d'établissement au PAF
- ✚ Parcours de formation 2<sup>ème</sup> degré ouvert au 1<sup>er</sup> degré
- ✚ Animations et formations de circonscription 1<sup>er</sup> degré
- ✚ Aide Négociée de Territoire de réseau, de district et d'établissement

Pour les élèves

- ✚ Formations d'ambassadeurs au niveau établissements et districts

Pour les parents

- ✚ Session d'information/formation pour les représentants parents-d'élèves au niveau des EPLE et des districts
- ✚ Animations dans les espaces-parents et les cafés des parents

## CREER UNE PLATEFORME ACADEMIQUE POUR IDENTIFIER LES INTERVENANTS A CONTACTER DANS LE CADRE D'ACTION DE PREVENTION

Pour les formateurs

- ✚ Mettre à disposition d'un espace collaboratif

Pour les établissements

- ✚ Relayer au niveau académique les intervenants à contacter pour une action de prévention

## PRIX « NON AU HARCELEMENT »

2021

- ✚ Une Impulsion pour augmenter le taux de participation des CP

Des productions

- ✚ Valorisation des productions et initiatives des élèves

Des Prix

- ✚ Depuis la création du prix, l'académie de Créteil a été primée à plusieurs reprises



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE



---

# PLAN D'ACTION

## NON AU HARCÈLEMENT

### AXE 1 PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT

- *Proposer un programme de lutte contre le harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges.*
- Mettre en place un protocole d'intervention du RDI
- Créer une plaquette d'information sur les procédures pour les établissements et les parents
- Déployer un plus grand nombre d'experts à la MPP FR \* sur le territoire académique
- Créer un espace ressources pour les établissements

### AXE 2 FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS

- Inscrire au PAF des formations d'équipe d'établissement du 2<sup>ième</sup> degré
- Inscrire au PAF du 1<sup>er</sup> degré des formations de circonscription et/ou de réseaux
- Dans la formation initiale de tous les personnels introduire des modules de formation tout particulièrement pour les personnels de direction et les inspecteurs
- Augmenter les ANT de réseaux, district et établissement
- Développer les formations d'ambassadeurs en direction des CVC et CVL
- Former un grand nombre d'experts à la MPP FR
- Développer un espace collaboratif pour les formateurs

### AXE 3 PREVENTION

- Appréhender le harcèlement à travers les enseignements
- Poursuivre l'impulsion pour le Prix NAH
- Poursuivre l'impulsion pour « La journée nationale contre le harcèlement »
- Développer largement les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS)
- Accompagner les établissements dans la mise en place des plans de prévention

### AXE 4 SENSIBILISATION

- Valoriser les initiatives des établissements et des écoles
- Construire des formations / informations vers les fédérations de parents
- Accompagner les espaces-parents et les cafés des parents sur le sujet du harcèlement
- S'appuyer sur les CVC et CVL pour développer les campagnes de sensibilisations en direction des élèves
- Mobiliser la réserve citoyenne

\*MPP FR : Méthode de la Préoccupation Partagée *version Française*







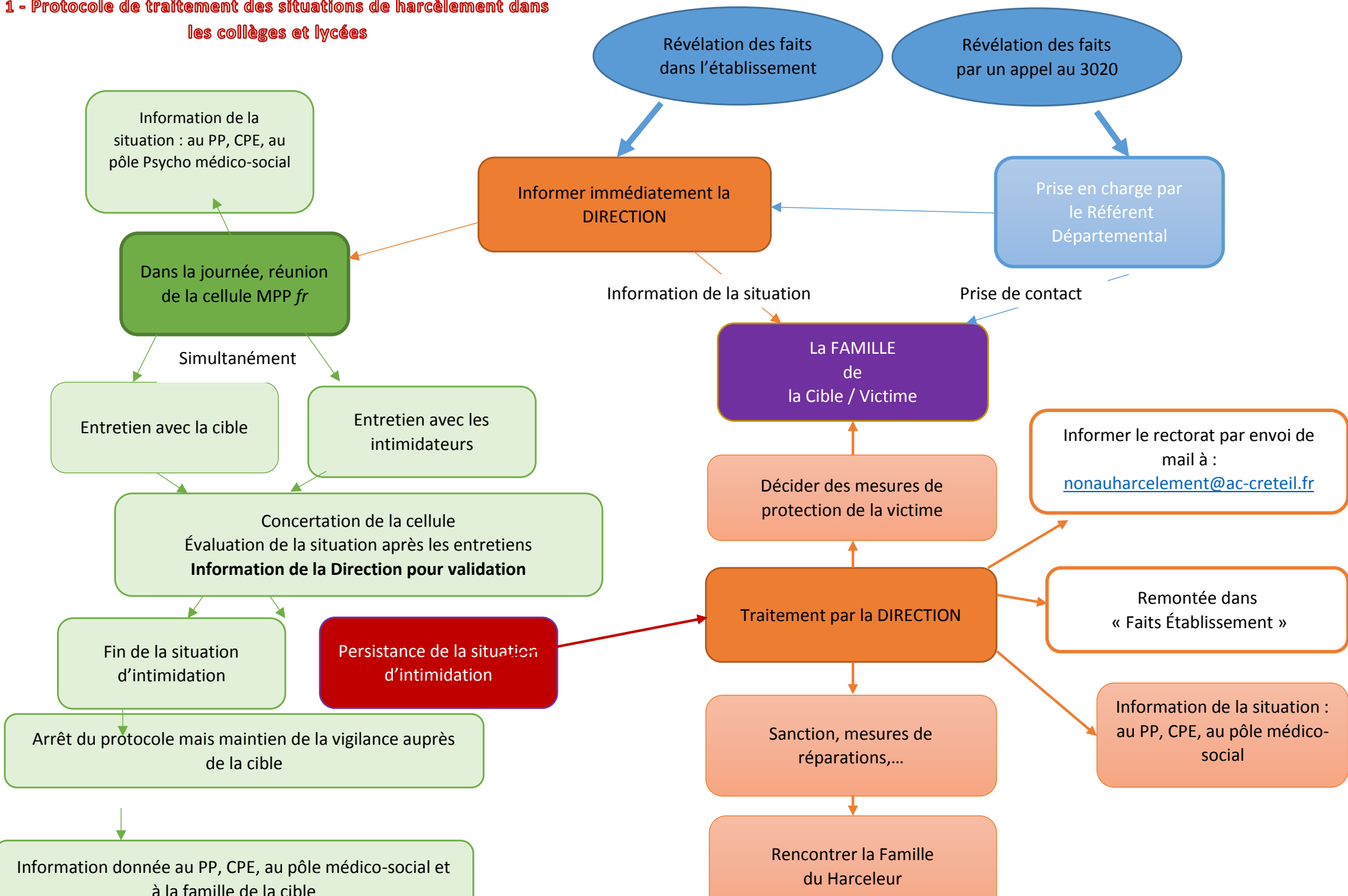
RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

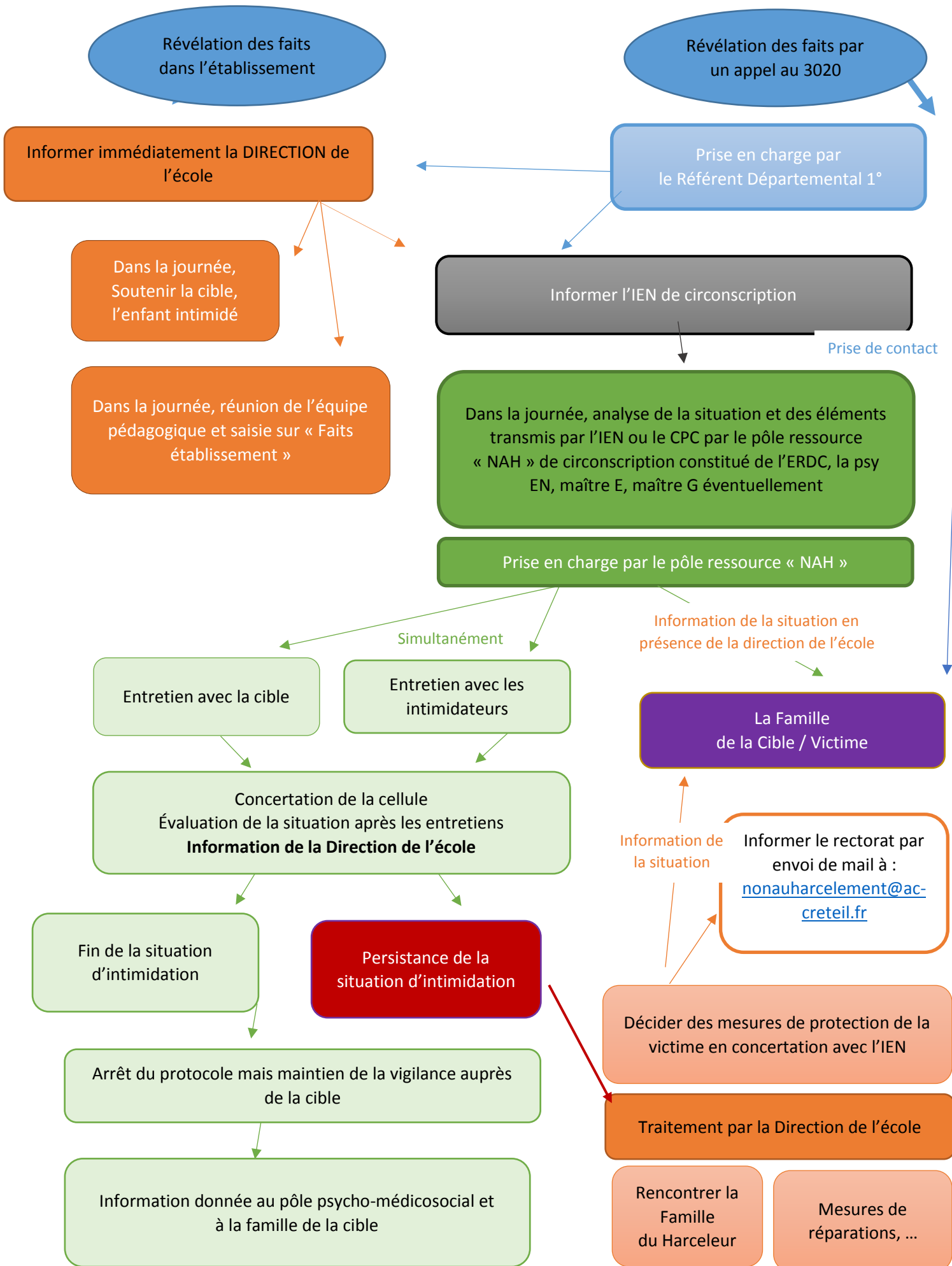


---

# PROCOLES

**1 - Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et lycées**





### 3 - Protocole de traitement du Cyber harcèlement

